

► FICHE-ACTION 4 : PROPOSER UN ÉCOSYSTÈME FAVORABLE AUX ENTREPRENEURS

Objectifs et opérations éligibles :

- Encourager la créativité, l'entrepreneuriat et l'accueil d'activités
- Renforcer l'attractivité des bourgs

Outils et mise en réseau des entrepreneurs	Revitalisation des centres bourgs
Accompagner la recherche de solutions de financement de projet (étude, expertise, formation, animation)	Opérations visant à proposer une offre immobilière ou foncière adaptée aux entreprises en centre bourg : de l'étude jusqu'aux investissements (création, extension ou rénovation de locaux économiques)
Accompagner les lieux et services dédiés aux entrepreneurs du type tiers-lieu, espace de coworking (étude, animation, aménagement et équipement numérique)	
Création et développement d'outils d'accueil des porteurs de projet (événementiel, promotion)	

« Développer la vitalité du territoire pour fixer durablement nos populations »

Vous avez un projet? Pour plus d'information, contactez :
leader@pays-jeuneloire.fr / 04 71 66 29 05

L
E
A
D
E
R



JEUNE-LOIRE.fr
Au cœur d'Auvergne - Rhône-Alpes



• Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Syndicats intercommunaux, PETR, SPL Etablissements publics
- Associations
- PME

• Dépenses éligibles selon les opérations :

- Travaux de construction, extension, rénovation de biens immobiliers
- Aménagements extérieurs
- Equipements matériels et mobiliers
- Frais de communication
- Etudes, conseils, expertises*
- Prestations numériques
- Frais de personnel

• Critères de sélection :

Sélection au fil de l'eau.

Le comité de programmation examinera et appréciera les projets au moment du dépôt du dossier, sur la base du prévisionnel contenu dans le dossier de demande d'aide en s'appuyant sur une grille de sélection.

• Intensité de l'aide :

40%	80%
Pour les opérations dont le bénéficiaire est une PME	Pour les dépenses immatérielles, frais de personnel
Pour les opérations d'investissement immobilier ou matériel d'une collectivité	

Conditions d'aide	
Montant plancher d'aide LEADER à l'instruction (mini)	2 000 €
Montant plafond d'aide LEADER (maxi)	30 000 €
Montant plafond spécifique d'aide LEADER pour les tiers lieux et pour les opérations de création de locaux économiques en centre-bourg	50 000 €
Montant plafond spécifique d'aide LEADER pour l'événementiel	8 000 €
Frais de personnel	25 000 € année 1

**Montant plafond de dépenses éligibles : 20 000 € pour les prestations d'études
Prise en charge des honoraires de maîtrise d'œuvre limitée à 10% des dépenses éligibles HT*

JEUNE-LOIRE.fr
Au cœur d'Auvergne - Rhône-Alpes

 Développement
  Planification
  Urbanisme

Grille de sélection de la Fiche-Action 4

« Proposer un écosystème favorable aux entrepreneurs »

CRITÈRES SPÉCIFIQUES DE RÉPONSE A LA STRATÉGIE	Barème	Note
Le projet porte sur l'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE SERVICES et DE SOUTIEN aux entreprises	2	
Le projet vise à produire un EFFET DYNAMISANT sur une filière ou un groupe d'acteurs économiques	2	
Le projet présente une approche PARTENARIALE : plusieurs partenaires sont « parties-prenantes » dans le pilotage du projet, le projet favorise la mise en réseau	2	
CRITÈRES TRANSVERSAUX D'ANALYSE	Barème	Note
IMPACT SUR L'EMPLOI : le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi	2	
Le projet porte une DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : utilisation raisonnée des ressources, limitation de l'impact sur l'environnement et/ou induit un changement de pratiques ou la promotion de bonnes pratiques	1	
CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET : le projet est innovant en termes de partenariat, d'organisation, de procédé, de changement de pratiques ou le projet est nouveau pour le territoire	1	
NOTE ATTRIBUÉE PAR LE COMITÉ DE PROGRAMMATION		/10

Le projet devra obtenir une note minimum de 5/10 pour être sélectionné

JEUNE-LOIRE.fr
Au cœur d'Auvergne - Rhône-Alpes

 Développement  Planification  Urbanisme